



Mise en œuvre de la certification FSC Forêt régionale de Rosny Sur Seine

Surface totale : 1226 ha

-

Surface retenue pour la certification : 1137 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	1137 ha
4	/
5	102 ha
6	88 ha

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	63 ha (soit 5,5%)
Îlot de vieillissement	18 ha (soit 1,6%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	81 ha (soit 7,1%)
Surface totale réseau de conservation	106 ha (soit 9,3 %)

Version	2
Date	Avril 2018
Référentiel	FSC STF FRA-01-2016

SOMMAIRE

Introduction	2
1. Périmètre.....	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 5 : protection de la ressource en eau	6
2.3. Type 6 : Valeurs culturelles	6
3. HVC retenues : mesures et suivi	7
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (1137 ha) :.....	7
3.2. Type 5 : protection de la ressource en eau (102 ha)	9
3.3. Type 6 : valeurs culturelles (88 ha)	9
3.4. Synthèse des HVC :.....	11
4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats	13
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	13
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	13
4.3. Réseau de conservation.....	13
4.4. Invasives	14
Annexes.....	15

FORET REGIONALE DE ROSNY

PARCELLAIRE RETENU POUR LA CERTIFICATION FSC



Légende
Parcelle_FSC
Parcelle_FSC

Agence
des Espaces
Verts

iledeFrance

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC sur la forêt de Rosny. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulant par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification.

1. Périmètre

Le périmètre de certification de la forêt régionale de Rosny est présenté en **Annexe 1**.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Rosny, les parcelles sous bail agricole ou gérées par un concessionnaire (RTE, GRDF ou PLIF) sont exclues du périmètre de certification (soit 89 ha).

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

Suivant la méthodologie définie au préalable, différentes parcelles se trouvent potentiellement retenues afin d'être classées en HVC de type 1 ou 3. Ci-dessous la synthèse des différents inventaires faunistiques et floristiques présentant les taxons patrimoniaux à l'échelle de la forêt de Rosny.

2.1.1. HVC systématiques

- *Site N2000 ZPS des Boucles de Guernes, Moisson et Forêt de Rosny, n°FR1112012*

Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques. Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau. On y observe des habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais encore lors des passages prénuptiaux ou postnuptiaux. Le site revêt ainsi un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Oedicnème criard (avec des effectifs s'élevant jusqu'à une centaine d'individus) ou l'Alouette lulu (jusqu'à 20 individus). Outre les espèces régulièrement observées sur le site et prises en compte dans les tableaux de cette fiche, on peut aussi y contacter d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...). La présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisir de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés et anatidés.

La forêt régionale est entièrement incluse dans cette ZPS. Les espèces présentes en forêt et ayant contribué à cette inscription sont le pic noir, pic mar et bondrée apivore. La préservation des habitats de ces espèces reste la priorité afin d'offrir la meilleure capacité d'accueil possible.

- *ZNIEFF vallon boisé de la vallée des prés*

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

Cette ZNIEFF consiste en un vallon assez encaissé et assez vaste, à ambiance submontagnarde, riche en fougères remarquables, qui concentre l'essentiel des espèces végétales forestières déterminantes du massif forestier de Rosny, en particulier le Polystic à aiguillons et la Cardamine impatiente (protégés en Île-de-France) et le Polystic à soies.

- **ZNIEFF des coteaux calcaires n° 110020326**

D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

La Pelouse calcicole est relativement bien préservée, d'assez grande superficie, présentant une forte diversité spécifique. Le coteau a été en grande partie boisé à base de pin noir (plantations). Dans la partie Est de la ZNIEFF, la chênaie pubescente est localement présente. La progression de la fruticée constitue la principale menace pour la pelouse calcicole. Citons, concernant la pelouse, l'Ophrys frelon et l'Astragale de Montpellier ainsi que le Sorbier domestique dans la chênaie pubescente.

- **ZNIEFF des bois de Rolleboise n° 110001329**

*Boisement calcicole, thermo-xérophile, composé de hêtraies à Buis (habitat d'intérêt communautaire) et de chênaies-frênaies; dans cette dernière formation, on trouve *Actea spicata* (protégé en ÎdF). Cette ZNIEFF abrite trois espèces végétales déterminantes (*Actée en épi*, *Epipactis de Muller* et *Libanotis*). Globalement, ce boisement est assez riche en espèces thermo-xérophiles.*

*Sur le périmètre certifié on note uniquement la présence d'*Epipactis muelleri*.*

2.1.2. HVC additionnelles

- **Faune :**

Un premier inventaire d'espèces a été réalisé en 1997 par la Cellule d'Appui Ecologique de l'ONF (Aménagement Forestier 2001/2012). Il fait apparaître :

- 9 espèces protégées au niveau national :
 - 5 amphibiens (Crapaud commun, Grenouille agile, Salamandre tâchetée, Triton alpestre et Triton palmé)
 - 4 reptiles (Couleuvre à collier, Lézard vert, Orvet fragile et Vipère péliade (PF 1 et 98)).
- 2 insectes protégés au niveau régional : ***Cardulegaster boltonii*** (odonate) et ***Euplagia quadripunctaria*** (lépidoptère). Ces espèces n'ont jamais été rencontrées depuis.

De plus, le Groupe d'Inventaire des Lépidoptères d'Ile-de-France (GILIF – OPIE) relève 36 espèces dont 5 Espèces remarquables :

- *Zygaena minor* D. & S.
- *Zygaena carniolica* Scop
- *Hamaeris lucina* L.
- *Clossiana dia* L.
- *Deltote deceptor* Scop

Enfin, des inventaires ornithologiques ont été réalisés régulièrement par le Centre Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) puis lors de la rédaction du DOCOB Boucle de Moisson, Guernes et Forêt de Rosny par Ecosphère (cartes présentes dans le DOCOB) et enfin par le bureau d'étude Auddicé en 2017.

Un total de 47 espèces d'oiseaux a été inventorié sur la forêt régionale de Rosny-sur-Seine en 2017. Les espèces patrimoniales (Annexe I de la Directive Oiseaux ou à enjeu régional au moins « assez fort » selon GUILBON S., 2012) sont au nombre de 7 : la Linotte mélodieuse, le Pic épeichette, l'Alouette lulu, le Gobemouche gris, la Bondrée apivore, le Bouvreuil pivoine et l'Effraie des clochers. A ces espèces s'ajoutent les pics noir et pics mar, principalement ciblés par le DOCOB Natura 2000.

En 2013, un inventaire des coléoptères saproxyliques de la Forêt de Rosny a été réalisé à l'aide d'un réseau de 12 pièges vitres et de 12 pièges à vin. Des chasses à vue ont complété le dispositif. Avec 4 100 coléoptères adultes collectés, le nombre d'espèces saproxyliques s'établit à 152. Ce chiffre place la Forêt de Rosny en très bonne position parmi les autres sites inventoriés en région Île-de-France à notre connaissance jusqu'à présent.

Les communautés de coléoptères saproxyliques observées sont relativement homogènes dans la chênaie du plateau. Les faciès à Peuplier tremble et les versants à gros hêtres, dont l'îlot de sénescence, sont originaux en composition et en abondances spécifiques relatives. 13 espèces rares et 10 espèces déterminantes ZNIEFF ont été contactées.

En 2017, un inventaire des chiroptères a été réalisé par le BE Auddicé. Un total de 17 espèces de chiroptères a été inventorié en forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Sur les 17 espèces, 9 présentent un enjeu supérieur ou égal à « assez fort » : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand murin (*Myotis myotis*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

- **Flore :**

Extraits de la synthèse de l'expertise botanique réalisée par le CBNBP (2003) :

Les prospections ont mis en évidence la présence de **16 espèces à très forte valeur patrimoniale** (c'est-à-dire protégées et/ou déterminantes ZNIEFF, très rares et rares). Il faut ajouter **23 espèces classées assez rares** pour l'Île-de-France ce qui porte le **total à 39 espèces dignes d'intérêt** sur le site.

De nombreuses formes de **boisements** sont observables sur le site. Les plus représentées sont la Chênaie oligotrophe à Chêne sessile, la Chênaie mésotrophe, la Chênaie-charmaie et le mélange entre la Chênaie-charmaie et la Chênaie-frênaie. Le mélange entre la Chênaie-charmaie et la Chênaie-frênaie est le type de boisement le plus riche avec 9 espèces intéressantes dont deux protégées régionales et deux déterminantes ZNIEFF.

Les pelouses renferment un cortège floristique riche rattachable à l'alliance du **Mesobromion**. Ces pelouses renferment 8 espèces dignes d'intérêt.

Les bords de chemins, présentent une richesse botanique non négligeable. Ce sont 6 espèces remarquables qui y ont été observées dont l'Astragale de Montpellier (Parcelle 1 Sud). Toutes ces plantes n'ont été rencontrées que dans ce type de milieu ce qui accentue leur intérêt.

De nombreuses **mares** sont observables sur l'ensemble du massif forestier. On n'y rencontre cependant qu'une espèce intéressante : le Potamot graminé.

La grande richesse botanique de ce site, aussi bien quantitative que qualitative, est étroitement liée à la diversité des boisements qui représentent le type de milieu le plus riche, à la présence des pelouses, à la grande diversité des habitats sur l'ensemble du site et à la gestion passée qui a permis de le conserver en bon état.

Un inventaire complémentaire sur les pelouses calcicoles a été effectué en 2017 par le bureau d'étude Auddicé.

Un total de **298 espèces végétales a été inventorié** au sein des zones ouvertes de la forêt régionale de Rosny en 2017. Parmi les espèces relevées, 51 sont au moins « assez rare » en Île-de-France (critères de rareté de l'UICN), 12 présentent un statut de conservation défavorable (critère de menace du CBNBP). Aucune n'est légalement protégée. Au final, 8 des espèces relevées sont considérées comme « espèces prioritaires » en Île-de-France (GUILBON S., 2012) :

- La Belladone (*Atropa belladonna*),
- La Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*),
- La Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*),
- L'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*),
- L'Avoine des prés (*Helictochloa pratensis*),
- Le Mélampyre à crêtes (*Melampyrum cristatum*),
- L'Orobanche de la germandrée (*Orobanche teucrii*),
- La Raiponce orbiculaire (*Phyteuma orbiculare*).

● Habitats

Le tableau ci-dessous recense les habitats répertoriés au sein de la forêt régionale de Rosny dans la synthèse floristique et phytosociologie des PRIF de 2012 du CBNBP. Les habitats considérés comme patrimoniaux sont décrits ci-dessous :

- Le Mesobromion erecti correspond aux pelouses calcicoles de versant présentes dans les parcelles 1 et 46. Les Alliances Arrhénatherion elatioris et Berberidion vulagris sont également principalement situés dans les pelouses calcicoles du bois des Beurons (PF 85 et 90).
- Le Fraxino excelsioris correspond aux fonds de vallons frais comme celui de la vallée des prés (Nord des parcelles 2, 3, 4, 5, 6, 7).
- L'Ulicenion minoris correspond aux landes acides mésophiles du versant nord des parcelles 6 et 7.
- Le Trifolion medii et le Potamion polygonifolii sont des habitats ponctuels présents respectivement en parcelle 1 (pointe ouest de la PF 10) et en parcelle 78 (mare Dauphine).

2.2. Type 5 : protection de la ressource en eau

Il existe à l'est de la forêt sur la commune de Rosny sur Seine, un champ de captage d'eau potable dont le périmètre de protection rapproché concerne plusieurs parcelles de la forêt régionale.

ATTENTION : la carte des points de captage et de leur périmètre de protection n'est pas diffusable au grand public car il s'agit de données sensibles.

2.3. Type 6 : Valeurs culturelles

La forêt de Rosny est totalement couverte par un site inscrit. Elle est couverte ponctuellement sur le bois de Chatillon par le périmètre de protection d'un ensemble bâti correspondant au château de Rosny et à son parc, historiquement propriété de Sully.

Localement, la forêt possède plusieurs bâtis ou sites à caractère historique :

- Belvédère de Chatillon, édifice construit pour l'exposition universelle de 1900 à Paris, il a été transporté sur le domaine par l'ancien propriétaire. Il s'agit d'un kiosque hexagonal à ossature bois (chêne) dont les faces sont recouvertes de tesselles en émaux de Briare réalisés par le mosaïste Enrico Bichi. Les croyances locales révèlent que cet édifice fut réalisé en plusieurs exemplaires par la menuiserie Leduc basée à Rosny sur Seine (actuellement quartier Grand Place).

- Ruines du Château des Beurons. Edifié par Simon Letellier, conseiller et médecin du roi Louis XIII, ami du Duc de Sully, vers 1615, cette demeure fut abandonnée vers 1820, seules certaines élévations ont été conservées. Les arcades de la partie centrale ont été déplacées en 1975 à Bonnières sur Seine.
- Ferme des 8 Routes : Datant probablement du XIXème siècle, d'abord propriété des consorts De Laage de Meux, descendant de la Duchesse du Berry, et longtemps laissée au seul usage du locataire de la plaine agricole pour entreposer son matériel et loger son ouvrier. Elle sert aujourd'hui de relais de chasse. La maison de maître a été récemment rénovée pour usage de bureaux.
- Mares des Quinconces (tuilerie médiévale) : Une étude de l'ONF (2007) a mis à jour des monticules de résidus de tuiles, un four et des tessons de céramique. Ces éléments ont permis d'attester l'exploitation de ce site au moins au bas moyen-âge (14^e – 15^e siècle).

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Aucune valeur considérée par la certification FSC comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt de Ferrières. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4). Des détails et explications sont disponibles par catégorie de HVC ci-après pour les HVC présentes sur la forêt (1/3, 5, 6) :

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (1137 ha) :

La carte en **annexe 2** dresse la synthèse des HVC de type 1 et 3 retenues.

Compte tenu de l'ancienneté des études faune / flore, seules quelques espèces pertinentes, dont la présence est avérée à ce jour, ont été prises en compte.

En détail, ci-dessous les différents îlots à Haute Valeur de Conservation retenus :

- *ROSNY_HVC1-3_01, Site N2000 ZPS des Boucles de Guernes, Moisson et Forêt de Rosny, n°FR1112012*

Parcelles concernées : ensemble de la forêt.

Les trois espèces cibles de ce site N2000 au sein de la forêt de Rosny sont le pic noir, le pic mar et la bondrée apivore.

D'après le DOCOB, il existe 2 à 3 couples de pics noir nicheurs et une trentaine de couples de pics mar. Les mesures envisagées pour leur protection et leur expansion sont le respect des périodes de nidification et le maintien de gros arbres à cavité.

Le référentiel FSC encadre le **maintien de bois mort et sénescents**. La charte Natura 2000 définit les **périodes d'exploitation forestière à éviter** (du 1^{er} avril au 31 août).

Concernant la bondrée apivore, il convient de préserver son habitat et son aire d'alimentation. Le nid de la bondrée étant le plus souvent implanté sur un ancien nid de corvidé, il est compliqué de le préserver. Toutefois, lors des martelages, une attention particulière sera portée à la présence de gros nids en hauteur. Concernant son alimentation, le DOCOB définit les pelouses calcicoles comme étant son aire principale d'alimentation. Il conviendra donc de les maintenir et de les entretenir (cf ZNIEFF des coteaux calcaires).

Des inventaires des pics sont réalisés chaque hiver avec l'aide d'ornithologues bénévoles et d'élèves de BTS GPN avec l'aide de notre chargée de mission N2000.

- ROSNY_HVC1-3_02, ZNIEFF vallon boisé de la vallée des prés

Parcelles concernées : 1 à 7 et 17

La vallée des prés est une vallée encaissée, traversée par un cours d'eau temporaire à tendance karstique. Elle abrite une végétation particulière des milieux ombragés et frais sur sol calcaire. On y trouve plus particulièrement de belles stations de deux fougères, les Polystichs à aiguillons (*Polystichum aculeatum*, protégée régionale) et à soies (*Polystichum setiferum*) ainsi que des formes hybrides des deux.

Afin de ne pas dégrader la station, il convient de rester prudent sur les opérations d'éclaircies, de **ne pas circuler hors des cloisonnements** et de **conserver le sous-étage**.

- ROSNY_HVC1-3_03, ZNIEFF des coteaux calcaires

Parcelles concernées : 1

Les pelouses calcicoles sont actuellement en expansion suite à l'ouverture en 2010 de 2,5 ha de nouvelles zones prises dans le peuplement de pin noir existant. D'une manière générale, l'agrandissement de ces milieux constitue un enjeu important de la forêt. Des opérations d'éclaircie et de création de trouées pourront être effectuées dans les peuplements de pins, suivant un zonage préalablement déterminé par le responsable de site. Le débardage devra être effectué par câble. Les arbres seront évacués le plus possible entiers afin de limiter les rémanents sur le site.

L'ensemble des pelouses nécessite ensuite un entretien régulier afin de limiter l'enrichissement du sol et l'embroussaillage. Il convient donc de réaliser tous les ans à tous les 2 ans, **une fauche avec exportation**, de préférence à l'automne après les cycles de reproduction des végétaux et des animaux inféodés. Il pourra être réalisé un pâturage ovin dont la période d'intervention sera déterminée par l'état de la végétation.

- ROSNY_HVC1-3_04, ZNIEFF des bois de Rolleboise

Parcelles concernées : 29 – 30 - 31

La ZNIEFF des coteaux calcicoles de Chatillon offre un environnement particulier, en pente (oligotrophe, xérique) et calcaire mais orienté au nord à la différence des pelouses calcicoles thermophiles. On y trouve principalement comme espèce patrimoniale, l'orchidée *Epipactis muelleri*.

Sur ces milieux fragiles il convient lors d'opérations d'exploitation forestière de préserver les sols en circulant uniquement dans les cloisonnements. Certains chemins devront être **interdits**, tel que le chemin de petite randonnée entre le parking de la Côte Blanche et le belvédère de Chatillon. Les pelouses calcicoles existantes devront être **préservées et entretenues** par la méthode de fauche tardive avec exportation.

- ROSNY_HVC1-3_05, Station à *Daphne mezereum*

Parcelles concernées : 22 - 41

La station est assez regroupée en deux blocs parcelle 41 avec des éléments solitaires en périphérie.

L'arbuste est une espèce de soleil et de demi-ombre. Pour son bon développement, il convient de maintenir un couvert léger (type bouleau ou tremble) car une mise en lumière complète favorise d'avantage les adventices indésirables (ronce, fougère, etc...). Nous avons observé que l'espèce s'est souvent développée au bénéfice de micro-trouées causées par la mort d'un arbre.

D'une manière générale, la zone concernée doit être **exempte d'exploitation forestière mécanisée**. La zone de présence de daphné devra être évitée lors des martelages et les circuits de débardages devront la contourner. Il pourra être réalisé une coupe en régie ou par cession de menus produits ponctuellement afin de reproduire l'effet du **dépérissement d'un arbre qui semble être propice au développement de la *Daphne mezereum***.

- *ROSNY_HVC1-3_06, Habitat des mares à sphaignes des quinconces*

Parcelles concernées : 56

La station, concentrée sur deux mares issues de l'exploitation passée de l'argile, a fait l'objet d'opérations de restauration en novembre 2013 (curage de vases sur les bords, réduction de la couverture arborée, création de gouilles dans les radeaux de sphaigne).

Ces mesures pourront être reproduites avec un pas de temps assez important (tous les 10 ans environ) afin de ne pas créer de mise en lumière brutale pouvant modifier la répartition des espèces sur les radeaux. La prolifération des espèces ligneuses (bouleaux et saules) sera à surveiller afin de limiter la fermeture du milieu. Avant chaque intervention, l'AEV réalisera dans la mesure des moyens disponibles, des suivis naturalistes des mares (flore, odonates, amphibiens).

L'exploitation forestière est interdite dans un **périmètre d'environ 50 m autour des mares**. Aucun arbre ne doit être abattu dans les mares sauf pour des raisons écologiques. Aucun engin ne doit circuler dans le périmètre immédiat des mares. Si nécessaire, Les coupes seront réalisées en régie ou par cession de menus produits.

3.2. Type 5 : protection de la ressource en eau (102 ha)

- *ROSNY-HVC5-01, Périmètre de protection de captage d'eau*

Parcelles concernées : 85 à 97

Le périmètre de protection de captage de la forêt occupe un périmètre de protection rapprochée de 102 ha. Les parcelles concernées sont représentées dans la carte en **annexe 3**

En périmètre rapproché, la réglementation impose entre autres :

- l'interdiction des défrichements et coupes rases
- la demande d'autorisation pour les excavations et constructions et modifications de voiries et autres infrastructures. En matière forestière, cette disposition concerne les créations de places de dépôts et de routes empierrées

En l'occurrence, le **traitement irrégulier** prévu par l'aménagement forestier permet de répondre aux interdictions de coupes. La réglementation concernant les routes forestières et places de dépôt sera respectée le cas échéant. Enfin, aucune création de place de dépôt n'est prévue par l'aménagement dans cette zone.

3.3. Type 6 : valeurs culturelles (88 ha)

La carte en **annexe 4** présente les HVC de type 6 retenues.

- *ROSNY_HVC6_01, Kiosque de Chatillon :*

Parcelles concernées : 31

Le kiosque du belvédère de Chatillon a été entièrement réhabilité en 2014. Aujourd'hui, les principales mesures de gestion viseront à entretenir les revêtements, peintures, mosaïques contre les salissures et éventuelles dégradations.

La vue offerte par le belvédère est liée à l'ouverture maintenue dans la clairière. Du fait des limites de la propriété régionale, cette clairière ne peut être étendue, par contre, il faudra veiller à ce qu'elle ne se referme pas. Des opérations d'élagages et d'abattages pourront être réalisées régulièrement.

- *ROSNY_HVC6_02, Ruines des Beurons :*

Parcelles concernées : 90

Les ruines du château des Beurrons et les vestiges du jardin attenant sont actuellement très dégradés et la restauration impossible. Par contre, il est possible de **pérenniser la mémoire** de ce domaine par la préservation des élévations des murs, par la lutte contre l'enfrichement des ruines et par la matérialisation des anciennes allées du jardin (broyage des pelouses selon le plan d'intendance, préservation des bosquets de buis et d'if...).

- *ROSNY_HVC6_03, Tuilerie médiévale des mares du quinconce :*

Parcelles concernées : 40 – 41 – 55 - 56

L'exploitation de la tuilerie attestée dès le moyen-âge est un patrimoine historique majeur de la forêt de Rosny. Dans l'attente de fouilles et analyses exhaustives, il est important de préserver la moindre trace archéologique en interdisant tout passage d'engin. **L'exploitation forestière est fortement déconseillée** et soumise à l'avis du Service Régional d'Archéologie.

La zone de 50 m autour des mares des quinconces prévue dans la HVC 1-3 n°06 sert de limite commune aux deux HVC.

3.4. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1-3		1137 ha						
ROSNY_HVC1-3_01 Site N2000	Toutes	1137 ha	Bon, populations en augmentation	Dérangement du fait de l'exploitation forestière et de la fréquentation	Respect du référentiel et de la charte N2000.	Inventaires : Nombres de couples nicheurs observés (pics noir et mar, Bondrée apivore)	Chaque année (mars)	Maintien ou augmentation des populations
ROSNY_HVC1-3_02 ZNIEFF Vallée des prés Fougères	1 à 7 - 17	107 ha	Station stable	Dégradation de l'habitat et/ou destruction d'espèces lors d'exploitations forestières	Respect des itinéraires de débardages et des places de dépôts.	Vérification du respect des mesures de gestion	Au passage en coupe d'une parcelle concernée	Respect des mesures de gestion
ROSNY_HVC1-3_03 ZNIEFF Coteaux calcaires	1	14 ha	Surfaces stables	Réduction de l'entretien risquant de provoquer la fermeture des milieux	Fauche avec exportation à l'automne	Surface fauchée annuellement	Annuelle ou bisannuelle	50 tous les ans
ROSNY_HVC1-3_04 ZNIEFF Bois de Rolleboise Epipactis	29 - 30 - 31	16 ha	Station stable	Dégradation de l'habitat et/ou destruction d'espèces lors d'opération d'exploitation forestière	Respect des itinéraires de débardages et des places de dépôts.	Vérification du respect des mesures de gestion	Au passage en coupe d'une parcelle concernée	Respect des mesures de gestion
ROSNY_HVC1-3_05 Station de Daphne mezereum	22 - 41	25 ha	Station stable	Régression de la station par fermeture du milieu ou exploitation forestière	Pas d'exploitation sur la zone	Suivi de la floraison de l'espèce protégée	Tous les 2 ans	Stabilité ou Augmentation du nombre de nouvelles pousses
ROSNY_HVC1-3_06 Mares à sphaignes	56	13 ha	Fonctionnel, Restauration en 2013	Boisement des radeaux à sphaignes, comblement des mares, abattages dirigés vers les mares	Interdiction d'exploitation en direction des mares / 50 M, suivi de l'état de	Mesure de l'évolution de la station	Lors du passage en coupe. Tous les 5 ans pour le suivi de la station	Maintien ou augmentation du nombre d'espèces contactées

					comblement et de fermeture des mares			
HVC 5		102 ha						
ROSNY_HVC_5_01 Périmètre de protection de captage d'eau	85 à 97	102 ha	État boisé	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Interdiction des coupes rases, vigilance lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	Au passage en coupe d'une parcelle concernée	Respect des mesures de gestion
HVC 6		88 ha						
ROSNY.FHVC6.01 Kiosque de Chatillon,	31	12 ha	Entièrement rénové en 2015 Panorama dégagé en 2009	Dégradation du monument et du paysage Fermeture du cône de vision par manque d'entretien	Entretien annuel du cône de vision, surveillance du bâtiment	Comparaison de prises de vues pour vérifier le maintien de l'ouverture	Tous les 2 ans (à la même période)	Vue dégagée et belvédère en bon état
ROSNY.FHVC6.02 Ruines du château des Beurons	90	14 ha	Ruine en dégradation continue Jardin renaissance à l'état résiduel	Perte de connaissance historique du lieu par abandon Destruction des vestiges lors d'exploitation forestière	Entretien du réseau de chemins, débroussaillage annuel des ruines	Comparaison de prises de vues pour vérifier le maintien de l'ouverture	Tous les 2 ans (à la même période)	Végétation maintenue en dessous de 4 m de hauteur.
ROSNY.FHVC6.03 Tuilerie médiévale	40 - 41 - 55 - 56	62 ha	Site archéologique non fouillé fragile	Dégradation du site du fait d'exploitation forestière.	Proscrire tous travaux mécanisés dans un périmètre défini.	État des lieux avant/après chaque exploitation située à proximité	À chaque exploitation	Absence de dégradation des sols

4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en **annexe 5** représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver au minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle sont disponibles pour la forêt et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

Année de martelage	Parcelles martelées	Surface martelée (hors cloiso)	Nbre d'arbres bio vivants désignés	Taux / ha
2017	4 parcelles (11 34 49 77)	63 ha	120 (dont 31 arbres bio vivant et 89 arbres patrimoniaux)	1.9 arbres/ha (dont 0.49 arbres bio vivant / ha)
2018	80, 69, 70, 71, 72	3 parcelles inventoriées à ce jour (56 ha)	125 (dont 35 arbres habitats et 90 arbres patrimoniaux)	2.2 arbres/ha dont 0.62 bio vivants/ha
2019				

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en **annexe 6**.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	63 ha
Îlot de vieillissement	18 ha
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	15 ha
Zone tampon des cours d'eau	10 ha
TOTAL	106 ha

Les éléments faisant partie du réseau de conservation sur la forêt (Îlots de sénescence et de vieillissement, RBI, Milieux associés, tampon des cours d'eau) représentent 106 ha soit 9.3 % de la surface certifiée.

Gestion des milieux associés

Les milieux associés indiqués dans le réseau sont :

- Pelouses calcicoles (ROSNY.HVC1-3.03)

- Station de Daphne mezereum (ROSNY.HVC1-3.05)
- Mare à sphaignes des Quinconces (ROSNY.HVC1-3.06)

Tous ces milieux faisant l'objet d'une HVC, ils sont traités dans la partie 3 du présent document.

4.4. Invasives

La forêt de Rosny n'est pas encore impactée par des foyers d'espèces invasives.

Un foyer de renouées est présent dans une parcelle voisine au Mesnil Guyon (à proximité de la parcelle 1) et est surveillé annuellement afin qu'il n'envahisse pas la forêt régionale.

Quelques pieds de Buddleia sont disséminés dans la forêt. Des consignes sont données à chaque passage en travaux dans les parcelles afin d'éliminer ces végétaux.

Annexes

Annexe 1 : carte du périmètre de certification de la forêt régionale de Rosny

Annexe 2 : carte des HVC retenues de type 1 et 3

Annexe 3 : carte des HVC retenues de type 5

Annexe 4 : carte des HVC retenues de type 6

Annexe 5 : Carte du classement des peuplements

Annexe 6 : carte du réseau de conservation